

**DIPLÔME NATIONAL DU BREVET
SESSION 2025**

**PROCÉDURE D'INSCRIPTION
CANDIDATS SCOLARISÉS AU CNED EN CLASSE DE 3EME RÉGLEMENTÉE
DOMICILIES EN NORMANDIE UNIQUEMENT**

**Dates d'inscription en ligne :
du 18 novembre 2024 au 20 décembre 2024**

- a) S'inscrire en ligne sur le site : www.ac-normandie.fr
- **Scolarité-études-examens /examens et diplômes/Diplôme National du brevet/Inscriptions**

Je n'ai pas de compte Cyclades. Comment créer un compte ?

Accès au formulaire de création de compte

- Je renseigne mes données personnelles
- Je renseigne impérativement une adresse mail valide (8 caractères minimum dont 1 minuscule, 1 majuscule et 1 caractère spécial)

A l'issue de la saisie, une fenêtre s'ouvre pour vous informer que le compte va être créé. Vous recevez un mail **immédiatement** qui vous permet de valider votre compte dans les 48 heures suivant sa création (à défaut, les données sont perdues). Important : la création du compte utilisateur génère un **numéro de candidat**.

- **Informations relatives à votre candidature**

Vous devez compléter les informations suivantes :

- Catégorie du candidat (CNED SCOLAIRE)
- Établissement d'inscription unique (CNED MONT-SAINT-AIGNAN 0761295V)
- En cas de demande d'aménagement d'épreuves, cocher « oui » à la rubrique « handicap »
- Répondre aux deux formules de recueil du consentement concernant l'autorisation de diffusion des résultats à la Presse et aux organismes privés et collectivités territoriales.

b) Qualification présentée et enseignement facultatif

Les candidats CNED s'inscrivent obligatoirement en série générale ; vous devez donc indiquer « générale » pour le choix de la série.

Si vous suivez tout au long de l'année un enseignement facultatif latin ou grec, vous pouvez le renseigner afin d'obtenir éventuellement des points bonus à l'examen du DNB.

c) Récapitulatif d'inscription

A l'issue de la saisie, un récapitulatif des données apparaît à l'écran ; vous cliquerez sur « enregistrer » pour valider votre candidature.

Suite à l'enregistrement, s'affiche l'onglet « numéro d'inscription » où vous trouverez votre numéro de candidat et votre numéro d'inscription que vous devez soigneusement noter afin de pouvoir accéder à nouveau à votre compte. Vous pouvez ensuite cliquer sur le bouton « visualiser/imprimer » afin d'éditer votre confirmation d'inscription que vous devez signer et envoyer à la DEC3.

Si vous souhaitez effectuer des modifications, vous devrez revenir à la page d'accueil et cliquer sur « consulter mes candidatures ».

d) Documents à transmettre au plus tard le 10 janvier 2025 par mail ou par courrier

- La confirmation d'inscription vérifiée et signée par le candidat et son représentant légal
- L'attestation de scolarité au CNED en classe de 3^{ème} réglementée
- La photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou livret de famille).
- L'attestation Journée Défense et Citoyenneté (JDC) : conformément à l'article 24 de la loi n°2015-917 du 28 juillet 2015, l'obligation de fournir l'attestation de recensement est supprimée. Toutefois, pour se présenter à un examen ou à un concours, les candidats français âgés de 16 à 25 ans doivent fournir un certificat individuel de participation ou une attestation les plaçant provisoirement en règle ; ce document doit être retiré auprès de l'organisme du service national de leur secteur.
N.B : l'âge du candidat s'apprécie à la date du 31/12/2024

ATTENTION ! seul le retour de la confirmation datée et signée, accompagnée des pièces complémentaires demandées validera l'inscription.

Par mail	Par courrier
<p>dec3-dnb@ac-normandie.fr (départements 61 et 76) dec3-dnb-1@ac-normandie.fr (départements 14, 27 et 50)</p>	<p>RECTORAT DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE DEC3 – DNB 25, rue de Fontenelle 76037 ROUEN cedex</p>

e) Epreuves du DNB

Les candidats CNED composent sur cinq épreuves obligatoires (4 épreuves écrites et 1 épreuve de soutenance de projet à l'oral).

Si le candidat est dans l'incapacité de passer l'épreuve orale pour des raisons médicales attestées, cette épreuve peut prendre la forme d'un dossier évalué par les enseignants du CNED.

Conformément à la circulaire ministérielle n°2008-0127 du 18 décembre 2008, il est obligatoire de présenter une pièce d'identité officielle lors de la passation des épreuves de l'examen. Les pièces d'identité (carte nationale d'identité et passeport) expirées depuis moins de 5 ans peuvent être présentées par les candidats.

Pour toute question, merci de contacter la DEC3 :
dec3-dnb@ac-normandie.fr ou dec3-dnb-1@ac-normandie.fr